



retraites : les études doivent compter !

Le projet de réforme des retraites annoncé par le gouvernement poursuit les réformes précédentes : allongement de la durée de cotisation et chute du niveau de vie des retraités. En actionnant les mêmes mécanismes, cette réforme aura pour conséquence une baisse générale du niveau des pensions et la fin effective du droit à la retraite à 60, ou même 62 ans.

Une baisse programmée de votre retraite

27 ans : c'est en effet l'âge moyen d'obtention du 1er CDI en raison de l'allongement de la durée des études et des périodes de précarité et de chômage. Donc, retarder l'âge de départ en retraite revient à éloigner la perspective d'une retraite à taux plein. Vous n'y croyez pas ? Essayez le calculateur officiel de la réforme ! (à retrouver sur notre site)

De fait, la plupart des personnes ayant fait des études partiront à la retraite entre 65 et 67 ans, alors même que notre pays bat des records de chômage et de précarité aux deux extrémités de la carrière, pour les seniors et pour les jeunes actifs.

Plus qualifiés, moins reconnus par le salaire et les évolutions de carrière, connaissant des conditions de travail et d'insertion plus difficiles, on demande aux diplômés les plus jeunes d'être une source d'économies pour les employeurs et pour la protection sociale.
C'est ça, le sens du travail ?

Intégrer les années d'études et de stage

Le gouvernement affiche des mesures sur trois sujets sur lesquels la CGT insiste depuis plus de 20 ans : la pénibilité, l'égalité entre les femmes et les hommes, et la jeunesse. Mais aucune opération de communication ne remplacera la qualité réelle du contenu des propositions. Nous avons obtenu la prise en compte des périodes d'apprentissage dans le calcul de la retraite, mais ce n'est pas suffisant pour répondre aux problématiques de la majorité des jeunes.

Aussi, le projet de loi prévoit un tarif « préférentiel » de rachat des années d'études sous réserve de le faire dans les premières années de carrière professionnelle. Avec l'aide annoncée pour racheter une année de cotisation, un jeune devrait déboursier environ 7200 euros... Qui a cette somme de côté en début de carrière ?

Faire des études n'est pourtant pas un luxe, c'est une nécessité ! Au delà des entreprises, c'est toute l'économie et la société qui bénéficient de l'élévation du niveau général des qualifications. En attendant, c'est toujours la même génération qui se retrouve privée de droits sociaux.





La CGT demande

- la prise en compte de toutes les années d'études réussies dans le calcul des droits à la retraite.
- La prise en compte des périodes de stage et la réglementation des stages pour mettre fin aux emplois déguisés
- La prise en compte de toutes les périodes de chômage dès la première inscription à pôle emploi

Stagiaires, mais pas trop ?

Dans son projet de loi sur la retraite le gouvernement compte valider les périodes de stages effectués dans le cadre de la formation professionnelle. Cette validation ne concernera que les chômeurs effectuant un stage.

S'il est légitime de prendre en compte les stages des demandeurs d'emploi, alors pourquoi ne pas faire de même avec les stages pendant les études ? Dans un consensus général, il est reconnu que ces stages sont formateurs, utiles à l'obtention des diplômes, contribuent à la dynamique de l'entreprise et permettent une insertion professionnelle plus aisée. D'ailleurs, si un stage précède une embauche, il est normalement pris en compte dans la période d'essai.

Il est donc temps d'aller plus loin, la formation tout au long de la vie ne doit pas être un titre creux. Toutes les périodes de formation doivent être intégrées, sans distinction et sans discrimination, et même si ces stages sont découpés dans le temps.

Les moyens existent !

Le gouvernement ne peut pas faire des économies sur le dos des jeunes et les employeurs doivent être mis à contribution pour financer le droit à la retraite pour tous.

Renforcer le système de retraites solidaire par répartition et donner confiance aux jeunes actifs cela passe par de vraies politiques d'emploi et de salaires, mais aussi par des nouvelles sources de financement des retraites :

- grâce à la contribution des revenus financiers des entreprises, au même niveau que les cotisations assises sur le travail,
- grâce à l'élargissement de l'assiette des cotisations à l'ensemble des rémunérations (primes, intéressement, participation...)
- grâce à la modulation de la cotisation des employeurs en fonction de la part des salaires dans la valeur ajoutée et en fonction de leur politique d'emploi et de salaires.

La CGT et son UGICT appellent les jeunes salariés à se mobiliser avec 17 organisations de jeunesse le 18 septembre 2013, jour du Conseil des ministres, pour contraindre le gouvernement de revoir sa copie sur les retraites, notamment en y inscrivant de nouveaux droits sociaux pour les jeunes.

Je signe la pétition du collectif « La retraite une affaire de jeunes » pour la prise en compte des années d'études et de stage

Je souhaite me syndiquer à la CGT

NOM Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Code Postal :

Mail :

Ville :

renvoyer à : UGICT-CGT, 263 rue de Paris - Case 408, 93516 Montreuil Cedex